



INVESTISSEMENTS RELATIFS À LA CONSERVATION DES PAYSAGES EXPLOITÉS

Certains des habitats fauniques les plus exceptionnels et précieux se trouvent dans des paysages exploités, lesquels comprennent les terres humides et les hautes terres qui s'y rattachent, les surfaces pastorales, les systèmes forestiers méridionaux et d'autres habitats menacés, situés surtout sur des terres privées.

Les paysages exploités au Canada constituent près de 80 % des terres canadiennes. On y trouve certains des habitats fauniques les plus exceptionnels et précieux en Amérique du Nord sur le plan écologique. Ces habitats produisent des biens et des services écologiques essentiels aux Canadiens, notamment la séquestration du carbone et l'atténuation des eaux de crue. Ils abritent aussi un nombre disproportionné d'espèces menacées ou en péril qui habitent dans l'écosystème unique des prairies méridionales, des terres humides et des forêts. La plupart de ces terres ne relèvent pas de la compétence du gouvernement fédéral et nombre des habitats critiques et menacés se trouvent sur des terres privées.

Il est essentiel que le gouvernement fédéral assure la conservation des habitats et de la biodiversité des paysages exploités pour respecter les engagements pris par le Canada dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (c.-à-d. les Objectifs d'Aichi). L'adoption d'une approche écosystémique pour les paysages exploités aidera le Canada et les autres parties à respecter les quatre objectifs prévus dans la convention de 2010 sur la biodiversité et au moins 10 des 19 Objectifs (objectifs 1, 2, 3, 5, 7, 11, 13, 14 et 17). Il sera surtout possible d'atteindre l'objectif 11, la protection de 17 % des terres et de l'eau douce d'ici 2020, en partie en investissant dans les terres privées. De plus, en investissant dans la conservation, le Canada pourra atteindre ses objectifs nationaux relatifs à l'adaptation au changement climatique et à son atténuation, à la sécurité publique et au développement durable.

Les différents biens et services écologiques qui découlent de la conservation des habitats et de la biodiversité (c.-à-d. la séquestration du carbone et l'atténuation des inondations) rendent les projets de conservation admissibles à du financement dans le cadre de programmes existants comme le nouveau Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone ou le Fonds pour l'infrastructure verte à hauteur de 5 milliards de dollars. Les fonds fédéraux consacrés à l'infrastructure et au climat pourraient également financer des outils et des approches qui permettront aux administrations municipales et régionales d'utiliser les écosystèmes naturels comme une infrastructure et, aux écosystèmes, de fournir des services essentiels écologiques et rentables comme les mesures de protection contre les inondations et de séquestration du carbone.

La Coalition du budget vert recommande au gouvernement fédéral de continuer à investir dans la conservation des paysages exploités et d'allouer des fonds à de nouveaux programmes de gestion et d'intendance des terres ainsi que de conservation de la biodiversité tout en améliorant les programmes déjà très efficaces comme le Programme de conservation des zones naturelles, le Fonds national de conservation des milieux humides, le Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril, le Fonds autochtone pour les espèces en péril et le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.

- 1. Gestion et intendance des terres :** Ce programme comprend des incitatifs pour le don, l'entretien et le rétablissement des habitats détruits ou détériorés en vue de fournir des biens et services écologiques à long terme. Il inclut des fonds de contrepartie pour des écosystèmes vraiment menacés comme les terres humides, les surfaces pastorales et les systèmes forestiers méridionaux.

Investissement requis

Pour 2017-2018

75 millions de dollars

Récurrance

75 millions de dollars pendant quatre ans (375 millions de dollars au total)

- 2. Conservation de la biodiversité :** notamment des zones relevant des compétences fédérales, comme la conservation des oiseaux migrateurs, les pêches en eau douce, le contrôle des espèces envahissantes et la conservation des pollinisateurs.

Investissement requis

Pour 2017-2018

21 millions de dollars (5 millions de dollars pour la conservation des oiseaux, 4 millions pour le contrôle des plantes envahissantes et 12 millions pour la conservation des pollinisateurs).

Récurrance

17 millions de dollars par année pendant quatre ans (5 millions de dollars par année pour la conservation des oiseaux et 12 millions pour la conservation des pollinisateurs).

- 3. Mise en valeur et amélioration des programmes fédéraux de conservation existants :** La Coalition du budget vert recommande que le gouvernement du Canada mette en valeur les programmes de conservation existants en allouant un financement supplémentaire au Programme de conservation des zones naturelles, au Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril, au Fonds autochtone pour les espèces en péril, au Fonds national de conservation des milieux humides et au Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.

Programme de conservation des zones naturelles

Investissement supplémentaire requis

Pour 2017-2018	22,5 millions de dollars affectés plus 10 millions de dollars supplémentaires
Pour 2017-2018	22,5 millions de dollars affectés plus 10 millions de dollars supplémentaires
Récurrence	185 millions de dollars pendant cinq ans (205 millions de dollars au total sur sept ans)

Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril et Fonds autochtone pour les espèces en péril

Investissement supplémentaire requis

Pour 2017-2018	7 millions de dollars par année (5 millions de dollars pour le Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril, 2 millions de dollars pour le Fonds autochtone pour les espèces en péril)
Récurrence	7 millions de dollars par année pendant quatre ans (35 millions de dollars au total)

Fonds national de conservation des milieux humides

Investissement supplémentaire requis

Pour 2017-2018	8 millions de dollars
Récurrence :	8 millions de dollars par année pendant quatre ans (40 millions de dollars au total)

Plan nord-américain de gestion de la sauvagine

Investissement supplémentaire requis

Pour 2017-2018	2 millions de dollars
Récurrence	2 millions de dollars par année pendant quatre ans (10 millions de dollars au total)

1. Gestion et intendance des terres

Recommandation

La Coalition du budget vert recommande la création d'un programme national de gestion et d'intendance des terres qui offrira des incitatifs pour le don, l'entretien ou le rétablissement des habitats détruits ou détériorés, ce qui permettrait de tirer profit à long terme des biens et services écologiques sur les terres privées.

Investissement requis

Pour 2017-2018	75 millions de dollars
Récurrence	75 millions de dollars par année pendant quatre ans (375 millions de dollars au total)

Ce programme serait administré par Environnement et Changement climatique Canada, conjointement avec le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, et serait mis en œuvre en collaboration avec d'autres paliers de gouvernement et des partenaires non gouvernementaux, qui devraient équilibrer les contributions du gouvernement fédéral selon un principe de partage des coûts, c'est-à-dire un rapport d'égalité de 1:1.

Contexte et justification

Les gouvernements et les organismes de conservation parviennent encore difficilement à inciter les propriétaires fonciers à rétablir ou entretenir les habitats détruits ou détériorés et les biens et services écologiques associés aux terres.

Le programme les aidera à relever ce défi au moyen de mesures incitatives et d'outils qui encourageront les actions de conservation sur les terres privées. Selon une analyse économique récente, chaque dollar investi dans la conservation et la gestion des habitats essentiels génère 22 dollars en retombées pour l'économie, l'écologie et le bien-être social. Ainsi, un investissement de 375 millions de dollars — si un financement paritaire est versé par des sources autres que le gouvernement fédéral selon un ratio 1:1 — générera 1,6 milliard de dollars en retombées pour les Canadiens, notamment sur le plan du captage et de la séquestration du carbone, la protection contre les inondations et les sécheresses, une meilleure adaptation au

changement climatique et la biodiversité⁵⁹.

Ce programme ciblerait les habitats des milieux humides et les habitats riverains, en raison du rendement élevé du capital investi associé à la conservation de ces habitats^{60, 61} mais des fonds devraient être accessibles pour appuyer d'autres importants écosystèmes terrestres et habitats menacés.

En travaillant avec les propriétaires fonciers pour maintenir ces écosystèmes vitaux, le gouvernement fédéral réduirait la nécessité d'investir dans les infrastructures et la reprise coûteuse des activités après une catastrophe naturelle, tout en appuyant en parallèle la biodiversité et les espèces en péril. La restauration des habitats permettrait de stimuler l'économie des municipalités rurales, de créer de nouveaux emplois et de favoriser l'adoption de pratiques agricoles durables.

Les fonds serviraient à :

- restaurer les habitats détruits ou détériorés dans les paysages exploités, principalement les terres humides et les hautes terres qui s'y rattachent, les surfaces pastorales, les systèmes forestiers méridionaux et d'autres habitats menacés, situés sur des terres privées au Canada;
- indemniser les propriétaires qui protègent et restaurent d'autres habitats (dans l'intérêt public) sur leur propriété au moyen d'une aide financière et de servitudes de conservation à long terme établies par une formule de financement fondée sur la valeur marchande évaluée.

59 ANIELSKI, M., J. THOMPSON, et S. WILSON (2014). *A genuine return on investment: The economic and societal well-being value of land conservation in Canada*. Anielski Research pour Canards Illimités Canada, Stonewall, Manitoba, Canada.

60 WILSON, Dr. Thomas (2013). *A Net Fiscal Costs of Federal Funding of Ducks Unlimited Canada*, 2013. Wilson Economic Research Inc. pour Canards Illimités Canada.

61 ANIELSKI, M., J. THOMPSON, et S. WILSON (2014). *A genuine return on investment: The economic and societal well-being value of land conservation in Canada*. Anielski Research pour Canards Illimités Canada, Stonewall, Manitoba, Canada.

- Les propriétaires conserveraient tous leurs droits légaux relatifs à leur propriété, y compris aux terres définies dans la servitude de conservation. Ils seraient également en mesure de poursuivre l'utilisation productive de leurs terres conformément aux modalités de l'accord de conservation — une charge légale perpétuelle détenue par une tierce partie telle qu'une ONG, un office de protection de la nature ou un autre palier de gouvernement, et qui est enregistrée sur le titre. Des approches similaires ont été utilisées avec beaucoup de succès par d'autres gouvernements, notamment dans le cadre de l'Agriculture Conservation Easement Program aux États-Unis⁶².

2. Conservation de la biodiversité

Recommandation

La Coalition du budget vert recommande au gouvernement fédéral d'allouer des fonds à la conservation des oiseaux migrateurs, au contrôle des espèces envahissantes et à la conservation de la biodiversité des pollinisateurs.

Investissement requis

Pour 2017-2018: 21 millions de dollars

(5 millions pour la conservation des oiseaux, 4 millions pour le contrôle des plantes envahissantes, 12 millions pour la conservation des pollinisateurs)

Récurrence 17 millions de dollars par année pendant 4ans (5 millions pour la conservation des oiseaux et 12 millions pour la conservation des pollinisateurs)

Contexte et justification

Financement de la conservation des oiseaux migrateurs pour soutenir les initiatives de science et de conservation qui doivent être adoptées de toute urgence selon le rapport État des oiseaux de l'Amérique du Nord de 2016, qui a été rédigé en collaboration avec Environnement et Changement climatique Canada.

Le gouvernement fédéral est légalement responsable de la gestion des oiseaux migratoires en vertu de la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* (1917). Le rapport État des oiseaux de l'Amérique du Nord de 2016, rédigé en collaboration avec Environnement et Changement climatique Canada, a conclu qu'il est urgent d'investir dans la conservation des oiseaux migrateurs et dans la science. On y souligne les déclin catastrophiques de plusieurs populations d'oiseaux tels que les oiseaux de rivage, les oiseaux de prairie et les oiseaux qui se nourrissent d'insectes en vol (insectivores aériens) comme l'hirondelle rustique : certains groupes ont connu une diminution de plus de 80 % au cours des 40 années de la durée de l'étude.

Le transfert actuel à la Saskatchewan de 1,8 million d'acres de pâturages communautaires fédéraux qui ont une grande valeur écologique constitue une occasion d'une durée limitée de conserver les populations d'oiseaux de prairie, dont certaines

⁶² <http://www.nrcs.usda.gov/wps/portal/nrcs/main/national/programs/easements/acep/>

espèces sont en péril. L'entente conclue en 2012 visant le transfert de la gestion de ces terres ne garantit pas que les valeurs pour le public, comme la conservation de la biodiversité, la protection des écosystèmes et le stockage du carbone, continuent d'être assurées après le transfert. Les propriétaires de fermes d'élevage et les groupes de protection de la nature proposent tous qu'un fonds soit créé pour les travaux de conservation (p. ex. conservation des oiseaux, rétablissement des espèces en péril, contrôle des espèces envahissantes) sur les pâturages communautaires. Ils suggèrent d'utiliser les 5 millions de dollars générés annuellement par les bénéfices tirés des ressources exploitées sur les pâturages, en particulier par l'extraction de pétrole et de gaz.

Financement pour le contrôle des espèces envahissantes pour la lutte contre la propagation des plantes aquatiques envahissantes dans certaines régions clés du Canada dans le cadre de l'engagement du gouvernement pour la santé des bassins hydrographiques.

Les plantes aquatiques envahissantes soulèvent des préoccupations du point de vue écologique au Canada et constituent une menace à la santé, au fonctionnement et à la biodiversité des écosystèmes. En partenariat avec d'autres gouvernements et des organisations non gouvernementales partenaires, le gouvernement fédéral doit jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre la propagation de plusieurs grandes espèces de plantes envahissantes qui soulèvent des préoccupations à l'échelle nationale notamment, le spartina, le phragmite envahissant non indigène, la châtaigne d'eau et l'aloès d'eau.

Financement pour la conservation des pollinisateurs pour protéger la biodiversité des pollinisateurs et augmenter la sécurité alimentaire, la résilience du secteur agricole et la durabilité des écosystèmes naturels.

Au Canada, on retrouve des centaines d'insectes indigènes qui contribuent à la pollinisation des cultures agricoles et des plantes indigènes, comme les abeilles, les oiseaux, les papillons et les papillons nocturnes. L'évolution de l'utilisation des terres, le changement climatique et les pesticides menacent l'intégrité des écosystèmes naturels, des aliments, des plantes de grande culture et des pollinisateurs essentiels. Des efforts sont déployés actuellement pour protéger la santé des pollinisateurs, mais le gouvernement fédéral a littéralement abandonné en 2014 ses efforts coordonnés visant à mobiliser des experts scientifiques en pollinisation lorsqu'il n'a pas renouvelé son appui à l'Initiative de pollinisation canadienne.

Les recommandations qui suivent sont conçues pour assurer une certaine cohérence stratégique dans l'approche adoptée par le Canada pour relever les défis mondiaux; pour recueillir les données empiriques à jour que possèdent déjà les autres administrations; pour fournir les ressources nécessaires pour la recherche fondamentale dans des domaines propres au Canada; et pour obtenir les capacités nécessaires pour offrir aux décideurs, aux différentes parties intéressées et au public en général de l'information et des outils leur permettant de mieux protéger et conserver les pollinisateurs. Dans le cadre d'un programme conjoint, Environnement et Changement climatique Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada s'occuperont de surveiller les données pour que les progrès réalisés quant à la protection des pollinisateurs et les services offerts puissent être mesurés et les programmes adaptés aux nouvelles menac-

es et à l'évolution des conditions.

La Coalition du budget vert recommande au gouvernement du Canada d'investir 12 millions de dollars par année au cours des cinq prochaines années en vue de la conservation et de la protection des pollinisateurs.

- 8 millions de dollars par année pendant cinq ans pour former un consortium national de recherche inspiré de l'Initiative de pollinisation canadienne pour coordonner et soutenir la recherche scientifique indépendante et impartiale et les percées technologiques relatives aux pollinisateurs contrôlés et sauvages et en tirer parti. Le financement comprendra également des mesures de soutien pour l'innovation dans les pratiques agricoles actuelles et pour l'industrie de l'apiculture en vue de réduire les maladies touchant les ruches et d'éviter les répercussions sur les abeilles sauvages.
- 4 millions de dollars par année pendant cinq ans pour favoriser l'élaboration de politiques nationales et les programmes de surveillance et de production de rapports sur les pollinisateurs contrôlés et sauvages : 1) ressources pour le maillage Canada-OCDE et l'établissement de relations de travail officielles entre les organismes, les établissements de recherche et les différents intervenants (p. ex. échange de données, recherche conjointe) en Amérique du Nord; 2) mise au point d'un programme de surveillance et de production de rapports sur l'état des populations de tous les pollinisateurs qui participent à la pollinisation agricole; 3) l'établissement d'un système de suivi et de rapport et d'exigences pour le transport d'abeilles indigènes contrôlées.

3. Mise en valeur des programmes de conservations existants

La Coalition du budget vert recommande au gouvernement du Canada de mettre en valeur les programmes de conservation actuels en allouant un financement supplémentaire au Programme de conservation des zones naturelles, au Programme d'intendance de l'habitat, au Fonds autochtone pour les espèces en péril, au Fonds national de conservation des milieux humides et au Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.

Investissement requis

Programme de conservation des zones naturelles (PCZN)

Pour 2017-2018	22,5 millions de dollars affectés plus un nouvel investissement de 10 millions de dollars
Pour 2018-2019	22,5 millions de dollars affectés plus un nouvel investissement de 10 millions de dollars
Récurrence	Investissement supplémentaire de 185 millions de dollars pendant 5 ans d'ici 2024

Programme d'intendance de l'habitat (PIH)

Investissement supplémentaire de 5 millions de dollars annuellement pendant cinq ans

Fonds autochtone pour les espèces en péril (FAEP)

Investissement supplémentaire de 2 millions de dollars annuellement pendant cinq ans

Fonds national de conservation des milieux humides

Investissement supplémentaire de 8 millions de dollars annuellement pendant cinq ans

Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS)

Investissement supplémentaire de 2 millions de dollars annuellement pendant cinq ans

Contexte et justification

En tant que signataire de la Convention sur la biodiversité (Objectifs d'Aichi), le Canada s'est engagé à protéger 10 % de ses zones marines et côtières et 17 % des habitats sur terre et en eau douce d'ici la fin de la décennie. C'est seulement en collaborant que le gouvernement, le secteur privé et la société civile pourront s'assurer que le Canada dépassera ses obligations internationales et deviendra un chef de file reconnu de la conservation.

Programme de conservation des zones naturelles (PCZN)

La Coalition du budget vert propose l'élargissement et l'amélioration du partenariat pour la conservation dans le cadre du Programme de conservation des zones naturelles, l'affectation d'une contribution fédérale supplémentaire de 205 millions pendant sept ans en vue de la conservation de plus de 500 000 hectares (1,2 million d'acres) d'habitat et l'appui à l'établissement de millions d'acres supplémentaires d'aires protégées fédérales et provinciales. Conformément au cadre élargi du Programme de conservation des zones naturelles, les partenaires de la conservation tireraient parti de la contribution du gouvernement fédéral et verseraient un financement paritaire pour que l'investissement soit le plus important investissement public-privé pour la protection de la nature pour que le cumul des investissements pour la conservation soit porté à 750 millions de dollars.

Le Programme de conservation des zones naturelles est un partenariat public-privé dirigé par Conservation de la nature Canada et a permis de conserver jusqu'à maintenant plus de 418 000 hectares (1 million d'acres). Avec la contribution d'autres partenaires, y compris 38 fiducies foncières locales, plus d'un demi-milliard de dollars a été amassé sous forme de financement paritaire pour que les résultats de conservation soient garantis. Le Programme de conservation des zones naturelles permet de protéger l'habitat de plus du quart des espèces figurant sur la liste des espèces en péril du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). Plus de la moitié des projets sont situés dans un rayon de 25 km des aires protégées fédérales. Le Programme de conservation des zones naturelles vise à ajouter des terres protégées qui représentent un échantillon de tous les écosystèmes et processus écologiques actuels comme complément aux aires protégées.

Le développement du programme de partenariat public-privé permettra de protéger des habitats naturels importants partout au Canada, de rapprocher les Canadiens de la nature et d'inciter les municipalités à prendre soin des infrastructures naturelles.

Parmi les objectifs de ce partenariat public-privé amélioré, citons :

- Continuer de protéger notre infrastructure naturelle et toute la gamme de produits et services écologiques dont l'eau potable, le stockage et la séquestration du carbone, la protection contre les inondations, les services de pollinisation et l'atténuation des sécheresses;
- Prendre des mesures d'intendance pour protéger et rétablir l'habitat naturel, notamment faire un meilleur lien entre ces habitats et le grand écosystème d'aires protégées;
- Protéger l'habitat au moins du tiers des espèces à risques vivant sur la terre ou en eau douce;
- Établir davantage de partenariats avec les peuples autochtones partout au Canada pour atteindre les objectifs de conservation dans les terres et les eaux qui sont importants sur le plan écologique pour leur territoire;
- Appuyer la collaboration avec l'industrie pour favoriser le délaissement des droits miniers, lever les obstacles et accélérer l'établissement d'aires protégées fédérales et provinciales.

Programme d'intendance de l'habitat (PIH) et Fonds autochtone pour les espèces en péril (FAEP)

Le Programme d'intendance de l'habitat a contribué grandement à protéger la faune et les espèces en péril au Canada. Au cours des dernières années, les mesures de prévention ont servi principalement à ce que les espèces ne deviennent pas une préoccupation sur le plan de la conservation. La protection de ces espèces et de leur habitat afin qu'ils ne soient pas en péril sera essentielle pour que le Canada atteigne les Objectifs d'Aichi. La Coalition du budget vert recommande au gouvernement du Canada d'allouer un financement supplémentaire de 5 millions de dollars au volet de prévention du Programme d'intendance de l'habitat et 2 millions de dollars au Fonds autochtone pour les espèces en péril.

Fonds national de conservation des milieux humides (FNCMH)

Ce programme est efficace et important pour soutenir les activités de restauration et de conservation des terres humides qui servent à maintenir et améliorer les biens et services écosystémiques des terres humides. Les activités de conservation financées par ce programme peuvent apporter une contribution indispensable aux efforts du gouvernement fédéral pour l'adaptation au climat. La Coalition du budget vert recommande l'affectation d'un financement supplémentaire de 8 millions de dollars annuellement pour l'exécution d'un programme complémentaire amélioré qui offrirait des services d'adaptation au climat aux Canadiens.

Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS)

Ce Plan continue d'être le principal partenariat multipartite nord-américain pour la conservation qui est voué à la protection et à la restauration des habitats critiques pour la sauvagine et d'autres animaux. Bien que les réalisations dans le cadre du Plan soient importantes, l'habitat des sauvagines est de plus en

plus menacé par les activités humaines de développement. La Coalition du budget vert recommande au gouvernement du Canada de mettre en valeur le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine par l'affectation d'un financement supplémentaire de 2 millions de dollars par année.

Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives (PPRCPR)

La pêche récréative est une activité de plein air extrêmement populaire au Canada. En effet, selon l'Enquête canadienne sur la nature de 2012, environ 21 % des Canadiens âgés de plus de 18 ans pratiquent la pêche à la ligne. Selon l'Enquête de 2010 sur la pêche récréative au Canada coordonnée par Pêches et Océans, les pêcheurs dépensent annuellement 8,3 milliards de dollars, ce qui permet de créer des emplois dans le secteur du tourisme, du transport, de la vente au détail, des embarcations de plaisance, de la vente de véhicules, etc.

Le PPRCPR est un programme fédéral très efficace et les lignes directrices connexes devraient être améliorées pour qu'une approche générale basée sur le paysage soit adoptée pour la gestion des pêches. Cette approche devrait permettre la protection de l'habitat des poissons, la lutte contre les espèces envahissantes et la protection des écosystèmes aquatiques contre les menaces (incluant le changement climatique, la destruction de la biodiversité et la mauvaise gestion des bassins hydrographiques) qui minent la santé des écosystèmes marins et la durabilité des avantages qu'ils offrent.

Renseignements

Cameron Mack
Directeur général
Habitat faunique Canada
cmack@whc.org

James Brennan
Directeur des affaires gouvernementales
Canards Illimités Canada
J_brennan@ducks.ca

Stephen Hazell
Directeur de conservation et avocat général
Nature Canada shazell@naturecanada.ca
shazell@naturecanada.ca

Michael Paskewitz
Coordonnateur des relations gouvernementales
Conservation de la nature Canada
Michael.Paskewitz@natureconservancy.ca

Beatrice Olivastri
Directrice générale
Les Ami(e)s de la Terre
beatrice@foecanada.org

Steven Price
Président
Études d'oiseaux Canada
sprice@bsc-eoc.org